

VILLE DE COGNAC (CHARENTE) EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 20 juin 2013	Conseillers en
	exercice : 33
	présents : 26
	pouvoirs : 7
	votants : 33
	abstentions : 0
voix pour : 33	
voix contre : 0	

Aujourd'hui le 20 juin 2013 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2013, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Sylvie MAMET - Mme Adjoua KOUAME - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD (*pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS*) - Mme Brigitte BONNEAU (*pouvoir à M. Serge LEBRETON*) - Mme Dominique CHARMENSAT (*pouvoir à M. Romuald CARRY*) – Mme Maud POURQUIER (*pouvoir à M. Patrick SEDLACEK*) - M. Patrick BOMPOINT (*pouvoir à Mme Nathalie LACROIX*) – M. Gérard DELIGNE (*pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH*) - Mme Dominique HALLEY (*pouvoir à M. Noël BELLIOU*)

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL VILLE - OUVERTURES DE POSTES 2013 (temporaires et saisonniers)

2013.77

Pour faire face aux accroissements d'activité, il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs dans les conditions suivantes, conformément à l'article 3 de la loi 84-53 :

CREATION DE POSTES – NON TITULAIRES
15 postes d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité (surcroît de travail, renfort d'équipe)
35 postes d'agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité (missions liées à la saison)

COGNAC
25 06 2013

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
MODIFIE le tableau des effectifs tel qu'il apparaît ci-dessus.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel Gourinchas
Michel GOURINCHAS

MAIRIE DE COGNAC
CHARENTE